

11 - PET - 078

Raymond DURUSSEL

Ballaigues, le 18 janvier 2012

Le Bugnon 1338 BALLAIGUES
Tél. 079'312'77'37
Bureau 021/843 21 43/ F 021/843 37 08
Email dues@geojura.ch et raymond.durusssel@bluewin.ch



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Grand Conseil du Canton de Vaud
Place du Château 6
1014 Lausanne

Déposé le 24 JAN. 2012

Scanné le _____

Recommandé

Pétition au Grand Conseil

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément à l'article 31 de la Constitution vaudoise, j'ai l'honneur de déposer la pétition suivante demandant d'accorder la possibilité aux assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal d'œuvrer après 65 ans.

Développement

En prenant en charge l'élection des assesseurs CDAP par l'article 159a LGC, le Grand Conseil n'a pas pris avec la possibilité existante alors de prolonger la durée de mandat des dits assesseurs année après année jusqu'à 70 ans, dévolue jusque là au Tribunal cantonal par l'article 48³ LOJV. Cela a eu pour conséquence qu'il est devenu impossible de prolonger la durée de leur mandat.

J'ai assisté, il y a quelques années à quelques départs d'assesseurs en pleine possession de leurs moyens, avec une grande expérience et une disponibilité intacte.

A une époque où le prolongement de l'espérance de vie amène à des réflexions sur la prolongation de la vie active, se passer d'assesseurs parce qu'ils ont 65 ans est une erreur. La formule qui donnait au Tribunal cantonal la possibilité de prolonger année après année sa collaboration avec des assesseurs était une solution idoine, évitant aussi que des assesseurs « s'accrochent » contre vent et marée.

Je vous prie donc de réintroduire cette possibilité dans la loi, soit en complétant votre propre LGC soit en complétant la LOJV. Il me semble adapté de laisser au Tribunal cantonal la possibilité d'envisager ces prolongations, car il connaît bien la valeur de ses assesseurs, qui resteraient bien entendu élus par vous avec l'âge limite de 65 ans, mais pourraient ainsi prolonger leur carrière, sur demande du TC, autant que cela est nécessaire, pour 4 ans au maximum.

Conclusions

J'espère que vous prendrez cette pétition en considération et que vous la ferez appliquer dès l'élection de nouveaux assesseurs le printemps prochain.

Recevez Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés mes salutations les meilleures.

Raymond Durussel, ancien député, juge assesseur de...63 ans